

RAPPORT ANNUEL 2018

PRIX ET QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

Conformément au décret n°95-635 du 06 mai 1995 modifié.

Les données techniques contenues dans ce rapport sont tirées ou déduites des comptes – rendus techniques du délégataire du service public de distribution d'eau potable ou transmises par lui ainsi que de la mission de contrôle de l'affermage de la CAESM.























TABLES DES MATIERES

Contenu

l.	Caractéristiques techniques du service	3
II.	La tarification et les recettes du service	14
III.	Les indicateurs de performance	17
IV.	Le financement des investissements (Source Service Finances)	28
V.	Les actions de solidarité et de coopération décentralisée	32
VI.	Récapitulatif des indicateurs de performance 2018	33
\/11	ANNEYE	25



I. Caractéristiques techniques du service

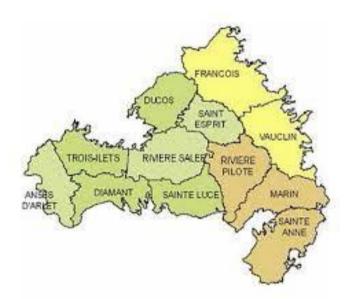
A. Territoire desservi

Un contrat d'affermage est entré en vigueur le 1^{er} avril 2015 pour une durée de 12 ans, il concerne 14 Communes (Anses-d'Arlet / Diamant / Ducos / François / Marin / Robert / Rivière-Pilote / Rivière-Salée / Sainte-Anne / Sainte-Luce / Saint-Esprit / Trinité / Trois-ilets / Vauclin).

NB : Depuis le 01/01/2017 les villes de <u>La TRINITE</u> et <u>ROBERT</u> ont rejoint la Communauté d'Agglomération Pays Nord Martinique (CAP NORD).

Les 12 Communes du périmètre de la Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud Martinique (CAESM) sont desservies par le service public de l'eau potable.

Une Commission de Consultation des Services Publics Locaux (CCSPL) se réunit 1 à 2 fois par an. Disposition qui répond aux vœux formulés, tant par les associations de consommateurs que par les élus, d'être plus directement associés à la gestion, au contrôle et à l'amélioration des services publics locaux, notamment ceux qui sont délégués à des opérateurs privés.





B. Nombre d'habitants desservis - D 101.0

1. Population du périmètre communautaire

La population desservie pour les 12 communes de la CAESM est de <u>117 168</u> habitants au dernier recensement de l'INSEE (Populations légales des communes en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2019 – date de référence statistique : 1^{er} janvier 2016) :

COMMUNES	NBRE TOTAL D'HABITANTS EN 2017	NBRE TOTAL D'HABITANTS EN 2018	Evolution 2018/2017		
	2.11 20 11	211 2010	Valeur	%	
Anses d'arlet	3 737	3 633	-104	-2,78%	
Le Diamant	5 976	5 809	-167	-2,79%	
Ducos	17 792	17 400	-392	-2,20%	
Le François	17 540	17 172	-368	-2,10%	
Le Marin	8 847	8 811	-36	-0,41%	
Riviére Pilote	12 120	12 145	25	0,21%	
Rivière Salée	12 407	12 099	-308	-2,48%	
Saint-Esprit	9 379	9 426	47	0,50%	
Sainte-Anne	4 264	4 191	-73	-1,71%	
Sainte-Luce	9 943	9 987	44	0,44%	
Les Trois îlets	7 648	7 493	-155	-2,03%	
Le Vauclin	9 159	9 002	-157	-1,71%	
S/Total Périmètre CAESM	118 812	117 168	-1 644	-1,38%	
Robert	23 139	23 252	113	0,49%	
Trinité	12 771	12 512	-259	-2,03%	
S/Total Robert/Trinité	35 910	35 764	-245	-0,68%	
Total Périmètre du contrat	154 722	152 932	-3 593	-2,32%	

On peut noter une baisse de la population CAESM desservie de - 1,38 % par rapport à 2017. Elle représente 31% de la population totale du territoire de la Martinique.

Page **4** sur **43**

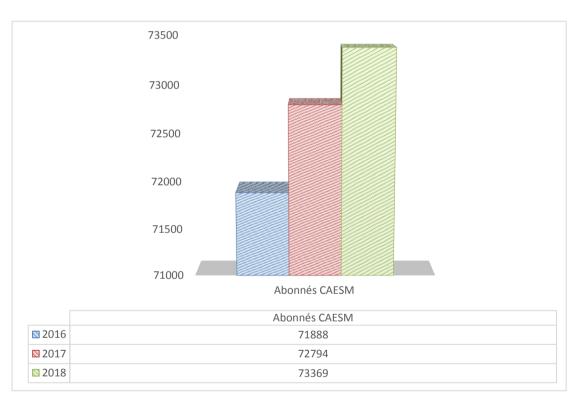


2. Nombre d'abonnés au service

En 2018, le nombre d'abonnés desservi par le contrat eau est de **73 369**. Ils sont répartis comme suit (source SME) :

Abonnés particuliers	68 187
Collectivités	837
Professionnels	4 182
Autres	163
Total	73 369

.



On note une augmentation de +0,79 % par rapport à 2017 (soit + 575 abonnés). Le nombre d'abonnés desservis pour le périmètre CAESM est de **59 466**.

Le nombre d'abonnés domestiques desservis baisse de -3336 soit -4,66% (2016 : 71 523)



Nombre d'abonnés desservis par commune pour les années 2014 à 2018

COMMUNE	Log. Insee	2014	2015	2016	2017	2018		cart 3/2017		
	1999						Nb	%		
Agence Centre Nord										
LAMENTIN	13450	18 118	0	0	0	0	-			
SAINT-JOSEPH	5940	6 594	0	0	0	0	-			
FRANCOIS	7 196	7 803	7 849	7 845	8 054	8 137	83			
ROBERT (*)	6 823	7 855	7 921	8 106	8 212	8 249	37			
TRINITE	5 210	5 577	5 529	5 577	5 638	5654	16			
Total	38 619	45 947	21 299	21 628	21 904	22 040	136	0,62%		
			Agence S	ud						
ANSE-D'ARLET	1 605	1 995	2 025	2 048	2 097	2 127	30			
DIAMANT	1 852	3 022	3 104	3 169	3 218	3 250	32			
TROIS-ILETS	2 559	3 795	3 829	3 901	3 958	4 025	67			
RIVIERE-SALEE	4 843	6 094	6 127	6 184	6 256	6 286	30			
DUCOS	5 579	7 673	7 697	7 811	7 897	7 932	35			
SAINT-ESPRIT	3 112	4 132	4 116	4 145	4 167	4 246	79			
MARIN	2 925	4 126	4 121	4 208	4 262	4 305	43			
RIVIERE-PILOTE	5 058	5 704	5 772	5 816	5 854	5 871	17			
SAINTE-LUCE	3 546	5 192	5 207	5 297	5 402	5 440	38			
SAINTE-ANNE	2 252	2 795	2 798	2 792	2 830	2 851	21			
VAUCLIN	4 197	4 842	4 849	4 877	4 949	4 996	47			
Total	37 528	49 370	49 645	50 248	50 890	51 329	439			
TOTAL	76 147	95 317	70 944	71 876	72 794	73 369	575	0 ,79%		

^{* :} Robert = INSEE moins estimation population Vert-Pré

Les abonnés des quartiers des communes suivantes ne font pas partie du service affermé :

- Robert : Vert-Pré,

- Trinité : Descossières, Bellevue, Maximin.

Le nombre d'abonnés desservis pour la CAESM est 59 466.



C. Les ressources

Les principaux points du prélèvement

L'alimentation en eau potable est principalement assurée à partir de trois ressources :

- *Rivière Blanche*, ressource principale (50,7% de la production en 2018)
- *Rivière Lézarde*, (28,9% de la production en 2018)
- Rivière Capot, un achat d'eau en gros à l'usine de VIVE exploité par la CTM (19,9 % de la production en 2018)

Par ailleurs, un achat d'eau limité est effectué auprès de la SMDS (à partir du réseau du Syndicat des Communes du Nord Atlantique SCNA) pour 0,3% de la production.

Notons que :

- Deux forages à Rivière Blanche, Commune de Saint-Joseph (le long de la route des gués) sont en attente d'autorisation d'exploitation.

VOLUMES PRODUITS ET ACHETES

VOLUMES PRODUITS ET ACHETES (m³)									
Mois	Rivière Blanche	Directoire	Total CAESM	Achat Cosmy	Achat SMDS	Total Achats d'eau	Total Production		
Total 2018	9 897 537	5 650 827	15 548 364	3 902 047	69 812	3 971 859	19 520 223		
part	50,7 %	28,9 %	79,6%	19,9%	0,3%	20,3%			

Le volume total produit par la CAESM en 2018 est de <u>15 548 364 m³</u>, le volume acheté est lui de 3 971 859 m³ soit un volume total pour la production de

19 520 223 m³.



Variation des données des volumes preleves entre 2017 et 2018

	Ecarts				
Volumes prélevés	2017	2018	En valeur	En %	
Rivière Blanche	10 345 948	10 469 556	123 608	1,20%	
Directoire	6 324 976	6 213 357	-111 619	-1,76%	
TOTAL	16 670 924	16 682 913	11 989	0,07%	

On constate une quasi stabilité des volumes prélevés par rapport à 2017.

VARIATION DES DONNEES DE LA PRODUCTION TOTALE ENTRE 2017 ET 2018

Total	Rivière Blanche	Directoire	Total CAESM	Achat COSMY	Achat SMDS	Total achats d'eau	Total Production
2018	9 897 537	5 650 827	15 548 364	3 902 047	69 812	3 971 859	19 520 223
Rappel							
2017	9 960 158	5 870 876	15 831 034	3 766 057	33 232	3 799 289	19 630 323
Variation					110,07		
2018/2017	-0,63%	-3,75%	-1,79%	3,61%	%	4,54%	-0,56%

On constate une diminution de - 1,79% (282 670 m³) de la production totale hors achats.

VARIATION DES DONNEES VOLUME PRELEVE, VOLUME PRODUIT ENTRE 2017 ET 2018

	Ecar	ts		
Libellé	2017	2018	En valeur	En %
Volume prélevé	16 670 924	16 682 913	11 989	0,07%
Volume produit	15 831 034	15 548 364	-282 670	-1,79%
Ecart	-839 890	-1 134 549	294 659	35,08%

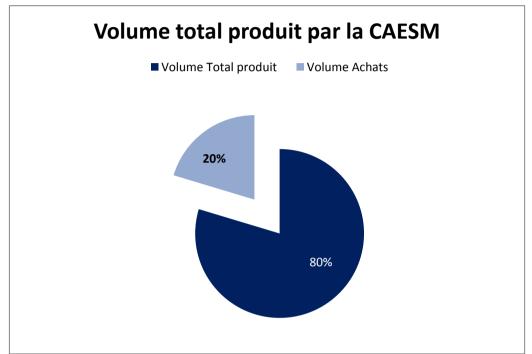
Stabilité des volumes prélevés et produits par rapport à 2017.

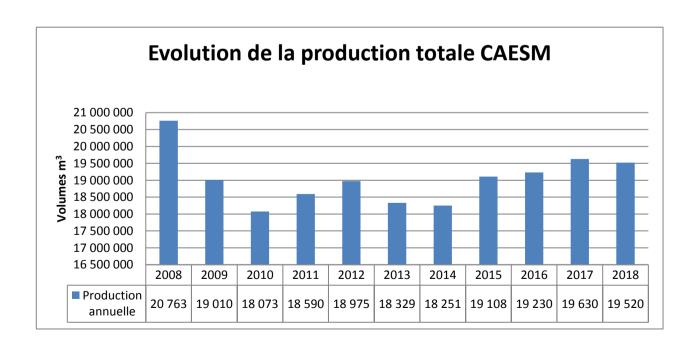


PART DES ACHATS DANS LE VOLUME TOTAL PRODUIT

En 2018 les achats d'eau réalisés représentent 20% de la production totale.

une augmentation de 4,5% (172 570 m³) par rapport à 2017.







On peut observer une production moyenne entre 2015 et 2017 de 19 313 843 m³. La production totale achats compris a diminué de - 0,56% par rapport à 2018.

D. Volumes vendus(distribués) au cours de l'exercice 2018 (Source C.R.P SME-RPQS¹)

Une vente d'eau est réalisée en direction :

- SCNA pour alimenter le quartier Vert-Pré au Robert ;
- CACEM pour alimenter les Communes du Lamentin et de Saint-Joseph.

Par ailleurs, les ventes d'eau concerne aussi :

	Volumes vendus (m3/an)
Aux abonnés domestiques	5 316 724
Aux abonnés collectivités/industriels (>6000m3/an)	1 672 752
Aux gros consommateurs domestiques	25 882

Variation des volumes vendus au cours des six dernières années

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Volumes domestiques	10 265 491	9 228 849	8 160 286	7 378 770	7 470 808	5 316 724
Volumes Domestique *	86 043	163 223	13 145	957 276	115 631	25 882
Volumes industriels *	667 003	1 301 375	528 312	443 036	292 309	1 230 005
Volumes Logement / collectivités *	858 417	657 110	185 913	148 128	277 902	442 747
Total	11 876 954	11 350 557	8 887 656	8 927 209	8 156 650	7 015 358
Variation	-4,57 %	- 4,4 %	-21,7%	+0,44%	- 8,63%	- 14%
Consommation domestique unitaire (m³/an)	109	96	115	116	118	118
Consommation moyenne unitaire (m³/an)	126	119	120	124	120	120



* gros consommateurs dont la consommation est supérieure à 6000 m³/an

Au cours des six dernières années les volumes vendus sont passés de 11 876 954 m³ à 7 015 358 m³, avec une forte variation à la baisse, en 2015 et 2018, qui s'explique par la sortie successive des villes du Lamentin ,Saint-Joseph ,Robert et de Trinité du périmètre de la CAESM/CAP NORD. Par ailleurs, une baisse de -14% peut être observée entre 2017 et 2018.

Variation des volumes vendus entre 2017 et 2018

			Ecart			
	2017	2018	En valeur	En %		
Volumes domestiques	7 470 808	5 316 724	-2 154 084	-28,83%		
Volumes Domestiques > 6 000 m3/an	115 631	25 882	-89 749	-87,9%		
Volumes industriels	292 309	1 230 005	-150 727	-51,56%		
Volumes Logements/Collectivités	277 902	442 747	164 845	59,32%		
Total Gros Consommateurs	685 842	1 698 634	1 012 792	147,67%		

Entre 2017 et 2018, on constate une tres forte augmentation des volumes vendus aux gros consommateurs (> 6000 m³/an) de plus d'un million de mètre cube.

E. Le réseau

La longueur totale du réseau est de 1 644 kilomètres (hors branchements).

Evolution du linéaire de canalisations de desserte (km)									
Années	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018		
conduites de réseau	2 073	2 113	2 133	1 614	1 622	1 631	1 644		
branchements	654	660	666	672	440	426	443		
total	2 727	2 773	2 799	2 286	2 062	2 057	2 062		

Page 11 sur 43



RPOS AEP 2018

Pyramide des compteurs de vente d'eau

Au 31/12/2018 la répartition des compteurs de vente d'eau aux abonnés par année et par diamètre est la suivante :

Année / Diamètre	< 1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Total
15	1671	437	1190	1522	2403	3938	3471	1398	1614	2585	1679	5120	7379	4458	5170	6840	5484	4294	4898	5343	70898
20	31	10	10	16	18	15	29	22	13	11	9	12	11	42	37	176	37	32	60	47	638
30	6			2	4	6	14	19	22	18	11	10	12	24	21	58	30	12	19	26	314
40	8		2		4	9	13	14	17	16	9	25	21	31	22	69	25	25	11	19	340
60	5			1	1		2	1	2	4	2	1	1	4	16	19	22	16	8	3	108
80		1			2		2	1	3	3	2	1	2	5	5	2	8	2	3	1	43
100	1					1			3	3		2	1	4	2			2	1		20
150	1													1							2
Total par année	1723	448	1202	1541	2432	3969	3531	1455	1674	2640	1712	5171	7427	4569	5273	7164	5606	4383	5000	5443	72363

On peut noter qu'environ 75% du parc de compteurs a moins de 10 ans (tous diamètres confondus). Par ailleurs, pour 2018, le total des compteurs renouvelés est de 2 287 (RAD SME).



F. Les réservoirs

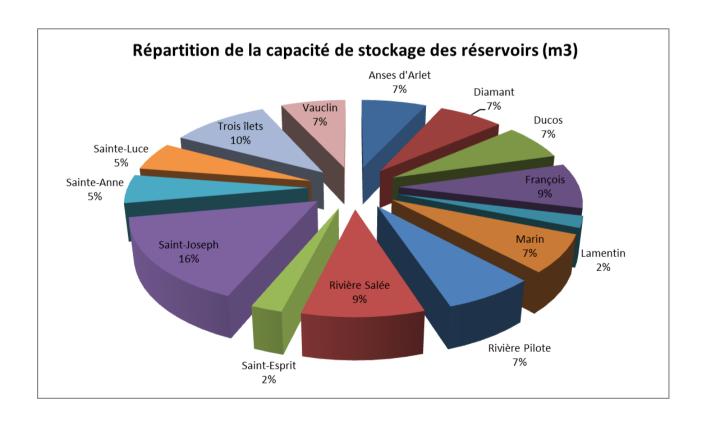
Au 31 décembre 2018 le service (Périmètre CAESM) compte 100 réservoirs pour une capacité globale totale de stockage de 59 930 m³.

On peut dire que la collectivité dispose d'une réserve de moins de trois jours pour desservir ses 59 466 abonnés.

La collectivité envisage la construction de nouveaux réservoirs à court terme :

- Morne WAN, commune de Rivière Pilote ;
- Morne Pitault, commune de Ducos ;
- Morne Vent, commune de Rivière Pilote ;
- L'Epinay, commune de Sainte Luce.

Ces projets devraient permettre de renforcer la capacité globale de stockage.





II. La tarification et les recettes du service

A. La tarification

1. Les éléments relatifs au prix du mètre cube d'eau

Au 01 janvier 2019 (valeur du K actualisé : 1,0363)

Consommation par tra	Prix Actualisé	
Part du délégataire	Prix de base	
0 - 25 m³	1,0700	1,1088
26 - 50 m³	1,5000	1,5545
51 - 3000 m³	1,5000	1,5545
3001 - 6000 m³	1,5000	1,5545
6001 - 12000 m³	1,5000	1,5545
12001 - 24000 m³	1,5000	1,5545
Au-delà de 24000 m³	1,5000	1,5545
Part de la collectivité		
0 - 25 m³		0,6083
26 - 50 m³		0,6083
51 - 3000 m³		0,6403
3001 - 6000 m³		0,6075
6001 - 12000 m³		0,2527
12001 - 24000 m³		0,6173
Au-dela de 24000 m ³		0,4261

Organismes Publics

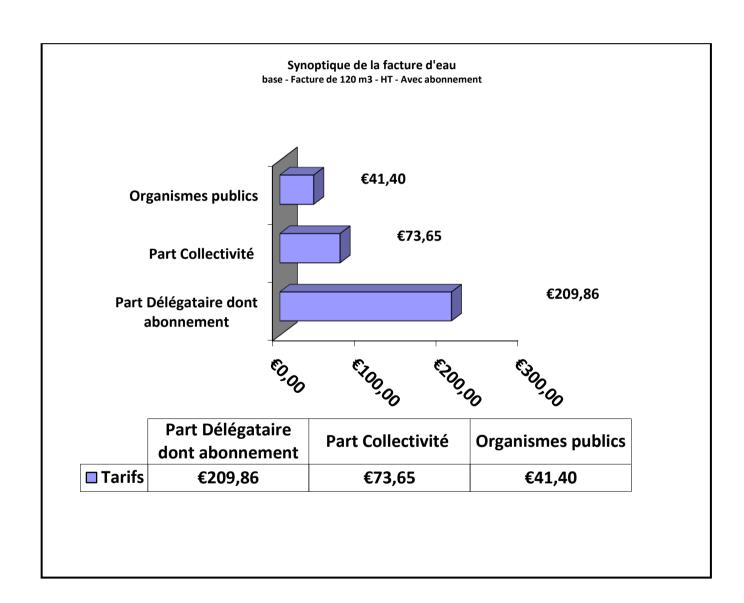
Redevance pollution (ODE)	0,2500
Redevance Préservation ressource EAU(ODE)	0,0550
Droit additionnel à l'octroi de mer (CTM)	1,5%
TVA (Trésor Public)	2,1%



2. La facture d'eau

Trois grandes composantes de la facture d'eau :

- ☐ Part du délégataire (S.M.E)
- ☐ Part de la collectivité (CAESM)
- ☐ Part des organismes publics (O.D.E, CTM)





FACTURE D'EAU TYPE - D 102.0 (source RAD 2017)

Les tarifs applicables au 01/01/2017 et au 01/01/2018 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE ($120m^3/an$) sont :

Facture annuelle d'un client ayant consommé 120 m³

établie sur la base des tarifs au 1er janvier 2019

	M^3	Prix unitaire	Montant	Prix unitaire	Montant	Evolution
		2019	2019	2018	2018	2019/2018
SERVICE EAU POTABLE						
Part du délégataire						
Abonnement semestriel		22,80	45,60	22,32	44,64	2,2%
Consommation tranche 0 à 25m3	50	1,1088	55,44	1,0854	54,27	
Consommation tranche 26 à 50 m3	50	1,5545	77,73	1,5216	76,08	2,2%
Consommation tranche 51 à 3000 m3	20	1,5545	31,09	1,5216	30,43	2,2%
Part de la Collectivité Abonnement semestriel						
Consommation tranche 0 à 25 m3	50	0,6083	30,42	0,6083	30,42	
Consommation tranche 26 à 50 m3	50 50	0,6083	30,42	0,6083	30,42	
Consommation tranche 51 à 3000 m3	20	0,6403	12,81	0,6403	12,81	
Organismes publics						
Redevance Pollution	120	0,2500	30,00	0,2500	30,00	
Redevance préservation de la ressource en Eau	120	0,0550	6,60	0,0750	9,00	-26,7%
Octroi de Mer Régional			4,80		4,77	0,6%
Sous-total hors TVA			324,91		322,84	0,6%
TVA à 2,1 %			6,72		6,68	0,6%
			,		,	
Sous-total TTC "eau"			331,63		329,52	0,6%
Soit le m3 TTC			2,76		2,75	0,4%
Soit le m3 TTC hors abonnement			2,38		2,37	0,4%



B. Les recettes du service (Source service Finances CAESM)

Part collectivité sur le prix de l'eau	Année 2018
Surtaxe reversée à la CAESM (Non comprise vente d'eau à la CACEM)	4 480 370,28 €
TVA reversée à la CAESM	380 831,47 €
Produits exceptionnels	96 750,00 €

III. Les indicateurs de performance

L'ONEMA (Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques) a réalisé son premier rapport paru en février 2012. Il a été établi à partir des données disponibles dans la base de l'observatoire au mois d'octobre 2011 : 4 214 services d'eau potable et 4 281 services d'assainissement collectif, couvrant respectivement 70% de la population pour l'eau et 59% pour l'assainissement collectif.

Par ailleurs, un portail documentaire (<u>www.eaufrance.fr</u>) permet de consulter les indicateurs de performance pour l'eau potable et l'assainissement à l'échelle nationale. Les données peuvent être consultées, puisqu'elles sont mises à jour progressivement depuis l'année 2011.

Ces informations permettent d'apprécier la situation du service de l'eau et de l'assainissement collectif par rapport à des valeurs moyennes.



A. La qualité des eaux distribuées - P 101.1 et P 102.1

Analyses	Pourcentage de prélèvements jugés conformes à la réglementation en vigueur ¹
Microbiologie (source RAD 2018)	100 %
Paramètres physico-chimiques (source RAD 2018)	100 %

Ces paramètres portent sur les eaux distribuées et dans le cadre du contrôle sanitaire.

Avec des indicateurs à 100%, on peut dire que l'eau distribuée par la collectivité répond aux normes de potabilité. La potabilité de l'eau est définie au regard de toute une série de paramètres :

des paramètres microbiologiques : bactéries, qui témoignent d'une contamination fécale (coliformes et streptocoques fécaux) ;
des paramètres chimiques : plomb, mercure, chlore, nitrates, pesticides;
des indicateurs de radioactivité ;
des paramètres organoleptiques : odeur, couleur, saveur.

Pour chacun des paramètres, des seuils sont imposés.

La SME assure en complément du contrôle sanitaire des autorités de l'Etat (ARS), un autocontrôle permanent de la qualité de l'eau.

_

¹ Synthèse des analyses Production et Distribution (source Société Martiniquaise des Eaux - SME)



Ci-après un tableau récapitulatif de l'ensemble des contrôles réalisés à la ressource, sur l'eau produite et sur l'eau distribuée :

	Réseau de distribution	Surveillance aléatoire autocontrôle (SME)	Production CAESM
Microbiologie et Physico-chimique	2903	1072	950

Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non-conformité aux limites de qualité sont les suivantes (source ARS) :

- ◆ Aluminium (il s'agit d'analyses réalisées sur des canalisations vieillissantes avec peu de passage d'eau).
- ◆ La chlordécone (Dépassement ponctuel de la valeur règlementaire n'ayant pas justifié de mesures de restriction d'usage)

B. Connaissance et gestion patrimoniale - P 103.2B

Depuis 2013, l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux est le P 103.2B (Source SME)

Rappel:

Finalité

Evaluer le niveau de connaissance des réseaux d'eau potable, s'assurer de la qualité de la gestion patrimoniale et suivre leur évolution.

L'indice valorisé à 40 points ou plus rend compte de l'existence du descriptif détaillé des ouvrages de transport et de distribution d'eau défini dans les articles L2224-7-1 et D2224-5-1 du C.G.C.T.



Règles de calcul

Indice obtenu en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

Partie A : Plan des réseaux (15 points)

- 10 points (VP.236): Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable mentionnant, s'ils existent, la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs généraux de mesures que constituent par exemple le compteur du volume d'eau prélevé sur la ressource en eau, le compteur en aval de la station de production d'eau, ou les compteurs généraux implantés en amont des principaux secteurs géographiques de distribution d'eau potable.
- 5 points (VP.237): Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés depuis la dernière mise à jour (extension, réhabilitation ou renouvellement de réseaux) ainsi que les données acquises notamment en application de l'article R.554-34 du code de l'environnement. La mise à jour est réalisée au moins chaque année.

Nota : La définition d'une telle procédure suppose qu'elle existe et soit mise en œuvre. En l'absence de travaux, la mise à jour annuelle est considérée comme effectuée.

Pour la partie « A » le nombre de points est de 15.

Partie B : Inventaire des réseaux (30 points)

- 10 points (VP.238, VP.239 et VP.240) les 10 points sont acquis si les 2 conditions suivantes sont remplies :
- Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage définie en application de l'article R. 554-2 du code de l'environnement ainsi que de la précision des informations cartographiques définie en application du V de l'article R. 554-23 du même code (VP.238) et pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de transport et de distribution.(VP.239)
- La procédure de mise à jour du plan des réseaux est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux. (VP.240)



- De 1 à 5 points (VP.239): Lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres, sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%.

Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux :

Matériaux et diamètres connus pour 60% à 69,9% du linéaire des réseaux : 1 point supplémentaire Matériaux et diamètres connus pour 70% à 79,9% du linéaire des réseaux : 2 points supplémentaires Matériaux et diamètres connus pour 80% à 89,9% du linéaire des réseaux : 3 points supplémentaires Matériaux et diamètres connus pour 90% à 94,9% du linéaire des réseaux : 4 points supplémentaires Matériaux et diamètres connus pour au moins 95% du linéaire des réseaux : 5 points supplémentaires

- De 0 à 15 points (VP.241) :

L'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, la moitié (50%) du linéaire total des réseaux étant renseigné. Lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux :

Dates ou périodes de pose connues pour moins de 50% du linéaire des réseaux : 0 point Dates ou périodes de pose connues pour 50% à 59,9% du linéaire des réseaux : 10 points Dates ou périodes de pose connues pour 60% à 69,9% du linéaire des réseaux : 11 point Dates ou périodes de pose connues pour 70% à 79,9% du linéaire des réseaux : 12 points Dates ou périodes de pose connues pour 80% à 89,9% du linéaire des réseaux : 13 points Dates ou périodes de pose connues pour 90% à 94,9% du linéaire des réseaux : 14 points Dates ou périodes de pose connues pour au moins 95% du linéaire des réseaux : 15 points

Pour la partie « B » le nombre de points est de 30.

Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points)

- 10 points (VP.242): Le plan des réseaux précise la localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, poteaux incendie, ...) et, s'il y a lieu, des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux
- 10 points (VP.243) : Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution

Nota : en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée

- 10 points (VP.244): Le plan des réseaux mentionne la localisation des branchements; (Seuls les services ayant la mission distribution sont concernés par cet item)
- 10 points (VP.245) : Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique



et la date de pose du compteur ; (seuls les services ayant la mission distribution sont concernés par cet item)

- 10 points (VP.246) : Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite
- 10 points (VP.247) : Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement
- 10 points (VP.248) : Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)
- 5 points (VP.249) : Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant notamment d'apprécier les temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux

Pour la partie « C » le nombre de points est de 45.

La connaissance et la gestion patrimoniales sont une problématique centrale de la politique des services publics d'eau. Cet indice évalue le niveau de connaissance des réseaux et la qualité de la gestion patrimoniale.

La CAESM doit poursuivre ses efforts pour l'amélioration de cette donnée.

L'indice pour 2018 est de : 95/120 points

Pour mémoire en 2017 il était de : 95/120 points

Source : ICPR Société Martiniquaise des Eaux



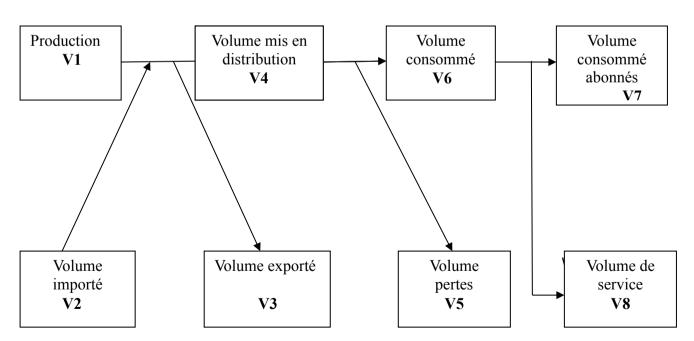
C. Le rendement du réseau - P 104.3

Volume produit (V1)	15 548 364
Volume importé (V2)	3 971 859
Volume exporté (V3)	6 877 867
Volume mis en distribution (V4)	12 642 356
Volume de pertes (V5)	3 945 018
Volume total consommé (V6)	8 913 833
Volume consommé par les abonnés (V7)	8 697 338
Volume de service du réseau (V8)	113 950
Rendement du réseau	80,9 %

Le rendement du réseau a été calculé de la façon suivante :

$$(V6 + V3)$$

Rdt =-----(V1 + V2)

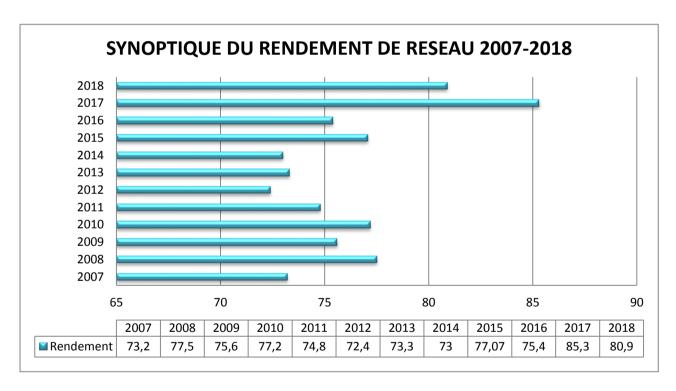


Le rendement contractuel de 75%, exigible depuis le 1^{er} avril 2015, est donc respecté.



- Volume produit (V1): volume issu des ouvrages de production du service pour être introduit dans le réseau de distributions
- Volume importé (V2) : volume d'eau potable en provenance d'un service d'eau extérieur
- Volume exporté (V3): volume d'eau potable livré à un service d'eau extérieur
- Volume mis en distribution (V4) : se calcule de la façon suivante : (V1 + V2)- V3
- Volume de pertes : se calcule en faisant V6 V4
- Volume consommé pour les abonnés (V7) : ce volume résulte des relevés des appareils de comptage des abonnés
- Volume de service du réseau (V8) : volume utilisé pour l'exploitation du réseau de distribution (purges, lavages...etc.), ce volume est un volume estimé

Graphique de la variation des rendements depuis 2007



Le 1^{er} rapport de l'ONEMA basé sur une analyse des données de 2009 montre un rendement moyen de 76%. La collectivité affiche en 2018 un rendement de 79,79 %.

La réduction des fuites reste donc une des priorités pour la collectivité.

Cet indice ne peut toutefois seul reflèter la performance et la qualité de gestion du réseau. Il doit être mis en regard de l'indice linéaire de pertes qui permet de connaître les pertes en eau par km de canalisation.



D. Indice linéaire des volumes non comptés (P 105.3)

Se calcule de la façon suivante :

 $Ic = (V4 - V7) / (365 \times linéaire de réseau de desserte hors branchements)$

Soit Ic = (12 642 356 – 8 697 338) / (365 x 1 644*)

(* Robert et Trinité compris)

Ic = 6,57 m3/km/jour

Cet indice informe sur l'amélioration de la connaissance des volumes transitant dans le réseau de distribution afin de limiter les prélèvements sur la ressource en eau.

Il évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), la somme des pertes par fuite et des volumes d'eau consommés sur le réseau de distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage.

Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

Enfin, il faut noter qu'il diffère de l'indice linéaire de pertes en réseau qui n'intègre que les pertes par fuite. Il lui est toujours supérieur.

Pour mémoire en 2013, l'indice pour la France entière était de 3,8 m³/Km/j.



E. Indice linéaire de pertes en réseau (non contractuel)- P 106.3

L'indice linéaire de perte en réseau est de : **6,2 m³/jour/km pour 2018**, pour mémoire en 2017 il était de : 4,9 m³/jour/km.

Il a été calculé de la façon suivante :

ilp = (V4 – V6) / (365 x linéaire de réseau de desserte hors branchements) Soit ilp = (12 642 356 – 8 913 833) / (365 x 1644*)

La collectivité poursuit sa politique de maintenance et de renouvellement visant à lutter contre les fuites d'eau en réseau. Cette indice permet de connaître les pertes en eau par kilomètre de canalisation.

La moyenne nationale présentée en 2013 par l'observatoire national des services publics d'eau et d'assainissement est : 3,4 m³/Km/J.

La collectivité doit porter l'accent sur la recherche de fuites ainsi que sur les vols d'eau.

Pour information, L'ILP contractuel est établi à : 6,75 m³/jour/km.

F. Taux moyen de renouvellement des réseaux- P 107.2

Le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de :

Tr = 0.073%

Le calcul

Ln = linéaire de réseau remplacé l'année n.

Tr = ((Ln + Ln - 1 + Ln - 2 + Ln - 3 + Ln - 4)/5) / (linéaire de réseau de desserte)

Ce taux est le quotient exprimé en pourcentage de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaire de branchements) renouvelés au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

Le taux moyen estimé au niveau National était en 2013 de 0,43.



G. Protection de la ressource- P 108.3

L'indice d'avancement de la protection de la ressource en eau est de : 80 %.

La collectivité poursuit son action dans le niveau d'avancement de la démarche administrative et opérationnelle de protection de la ressource en eau.

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 100 %, avec le barème suivant :

- 0 % : aucune action ;
- 20 % : études environnementales et hydrogéologiques en cours ;
- 40 % : avis de l'hydrogéologue rendu ;
- 50 % : dossier déposé en Préfecture :
- 60 % : arrêté préfectoral ;
- 80 % : arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrain acquis, servitudes mises en place, travaux terminés);
- 100 % : arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus) et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté.

En cas d'achat d'eau à d'autres services publics d'eau potable par le service ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur est calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable.

Nota: Cette valeur ne prend pas en compte l'indice de protection de la ressource de VIVE.

H. Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées - P151.1

En 2018 cet indice est de 7,93 /1000 abonnés², <u>la moyenne nationale est de 1,97</u> pour 1000 abonnés.

La collectivité reste attentive aux moyens mis en œuvre par le fermier pour améliorer la performance de la gestion et de l'exploitation des réseaux, mais aussi aux efforts faits en direction des abonnés.

Cet indicateur recense le nombre de coupures d'eau liées au fonctionnement du réseau public, dont les abonnés concernés n'ont pas été informés à l'avance. Il participe par conséquent à l'évaluation de la bonne qualité de service à l'usager.

² Source Société Martiniquaise des Eaux



I. Les délais d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés - D151.0 (source SME)

24 heures (hors samedi, dimanche et jours fériés). Nous n'avons pas trouvé d'éléments comparatifs.

J. L'extinction de la dette - P153.2 (source: Service Finances CAESM)

L'encours de la dette au 31 décembre 2018 : **1 360 174,02 €.** L'épargne brute est de **2 118 005 ,32 €.**

La capacité de désendettement = Encours de la dette/Epargne Brute : 0,64 an(7,5 mois).

Au niveau national pour les services de l'eau <u>la moyenne est de 3,5 an</u>.

K. Le taux d'impayés sur les factures d'eau 2018 - 154.0 (Source SME)

Il est de 5,8 % hors vente en gros CACEM.

L. La gestion des réclamations - P 155.1 (Source SME)

Elle est de **0,86 /1000 abonnés**. Il faut noter que cet indice était de 1,48 /1000abonnés en 2017

- IV. Le financement des investissements (Source Service Finances)
 - A. Les travaux engagés pendant l'exercice

Travaux réalisés par le Fermier(SME) en 2018 :

Les travaux réalisés au cours de l'exercice 2018 pour un montant de **1 496 k€** ont consisté en :

- Des travaux d'entretien et de maintenance du patrimoine visible de la collectivité;
- Des travaux d'équipement hydraulique du réseau ;
- Des travaux de renouvellement des compteurs.



Pour les travaux de renouvellement :

Les principales opérations de renouvellement réalisées en 2018 concernent :

- Les équipements électromécaniques, l'hydraulique, vannes et organes de régulation, les huisseries, les dispositifs de mesure, comptage et télésurveillance, les enduits et peintures ainsi que les clôtures des usines, stations de pompage et réservoirs.
- Les branchements qui ne sont pas renouvelés à l'occasion d'opérations de remplacement, déplacement, renforcement ou extension du réseau. Il s'agit donc généralement d'opérations ponctuelles de renouvellement total ou partiel de branchements fuyards ou à l'occasion de travaux particuliers.

Source: RAD / CARE 2018 SME

Travaux réalisés par la CAESM en 2018

	en Euros
Réalisés pour l'exercice 2018	2 457 629,00 €

Il s'agit pour l'essentiel des travaux suivants :

Structures (réhabilitation usines, renforcement adduction, réservoir) : 390 765,61 €

Qualité, ressources, frais d'études (forage, périmètres de protection):1 453 418,3 €

Extensions : 541 157,12 €

Total: 41,33 € par abonné/an (Nbre d'abonnés : 59 466)

Travaux et subventions

Montants des subventions	0€
Montant des crédits d'investissement	2 312 347,05 €



Eléments Financiers pour 2018 (SOURCE: Service Finances CAESM)

La Surtaxe ainsi que la TVA reversée à la CAESM par le fermier pour l'année 2018 :

Surtaxe: 4 480 370,28 €
TVA: 380 831,47 €

B. La dette (source : Service Finances CAESM)

L'état de la dette au 31 décembre 2018 fait apparaître les valeurs suivantes :

En cours de la dette au 31 décembre 2018	1 360 174,02 €
Montant remboursé durant l'exercice	197 525,22 €
* Dont capital	152 825,94 €
* Dont intérêts	44 699,28 €

Amortissement (source : Service Finances CAESM)

Montant amorti sur l'exercice					
Total		0 €	€		
Dont Réseaux		0 €	\equiv		



C. Les projets et les travaux (source : Service Finances CAESM)

Travaux prévus par la CAESM en 2019:

	en Euros
Budgétisés pour l'exercice 2019	2 400 214,81 €

Programme des travaux pour 2019:

- Structures (réhabilitation, renforcement, réservoir...) : **749 208,24 €, soit 12,60€/abonné/an**
- Frais d'insertion /Frais d'étude :
- Qualité, ressources, divers (Forage, périmètres de protection, chloration déportée, diagnostic réseaux, traitement boues Rivière Blanche, déplacement) : 14 362,87 €, soit 0,24 € par abonné/an.
 - Extensions : 244 613,68 €, soit 4,11 € par abonné/an

Total: 16,95 € par abonné/an.

D. Le programme pluriannuel de travaux

Le programme pluriannuel d'investissement de la CAESM prévoit la réalisation de travaux notamment de :

- Construction d'ouvrages (réservoirs) ;
- Recherche en eau ;
- Modélisation de réseaux ;
- Réhabilitation, de renforcement de réseaux, de déplacement et d'extension de réseaux.



A l'horizon 2022:

NC (Non Communiqué)

Année 2020 – XXXXXXXXX € Année 2021 – XXXXXXXXX € Année 2022 – XXXXXXXXX €

- V. Les actions de solidarité et de coopération décentralisée
 - A. Abandon de créances ou des versements à un fonds de solidarité P109.0 (source:SME)

0,002 €/m³ au niveau national le montant en 2013 était de 0,0108 €/m3.

B. La coopération décentralisée

Sans objet.



VI. Récapitulatif des indicateurs de performance 2018

Réf/Ind	Indicateurs		Résultats CAESM 2018	Résultats 2018	Résultats 2017	Evolution
D101.0	Nombre d'habitants des	sservis	117 168	152 932	157 475	-2,88%
D102.0	Prix TTC du service au m³ pour 120m³ au 1/01/2019			2,76€	2,76€	-
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (Hors Samedi et jours fériés)			24 Heures	24 heures	-
			Indicateurs d	e performan	ces	
P101.1	Taux de conformité mic prélèvements sur les es cadre du contrôle sanita distribution)	aux distribuées dans le		100%	100%	-
P102.1	Taux de conformité physico-chimique des prélèvements sur les eaux distribuées dans le cadre du contrôle sanitaire (réseau de distribution)			100%	100%	-
P108.3	Indice d'avancement de protection de la ressource en eau			80%	80%	-
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux			95/120	95/120	-
P104.3	Rendement du réseau			80,9 %	79,9 %	1,2%
P106.3	Indice linéaire de pertes			6,21 m ³ /km/j	6,6m ³ /km/j	-5,9%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés			6,57 m ³ /km/j	6,9m³/km/j	-4,8 %
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux (hors branchements)			0,073%	0,073%	-
P109.0	Montant des abandons de créances ou de versements à un fonds de solidarité			0,002 €/m³	0,0005 €/m³	-



Récapitulatif des indicateurs de performance 2018(suite)

Réf/Ind	Indicateurs	Résultats CAESM 2018	Résultats 2018	Résultats 2017	Evolution
		Autres indi	cateurs		
P151.1	Taux d'occurrence d'interruptions de service non programmé		7,93/1000 abonnés	6,19/1000 abonnés	28%
P152.1	Taux de respect d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés		100%	100%	-
P153.2	Durée d'extinction de la dette (An)		NC	NC	%
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau 2018		5,8%	4%	45%
P155.1	Taux de réclamations		0,86/1000 abonnées	1,48/1000 abonnés	-42%



VII. ANNEXE

Qualité de l'eau du robinet A.R.S Population INSEE

Extraits de délibérations du SICSM

➤ Grille tarifaire de la part syndicale Eau Potable



Qualité de l'eau du robinet A.R.S





L'eau qui arrive à votre robinet provient principalement de la Rivière Lézarde, de la Rivière Blanche et en appoint de la Rivière Capot. La procédure réglementaire de protection des captages des Rivières Blanche et Lézarde est achevée, tandis que celle de la Rivière Capot est engagée. Cette eau est traitée par les stations de Directoire, Rivière Blanche et Vivé (décantation, charbon actif, ultrafiltration et désinfection).

L'eau est régulièrement contrôlée. En 2018, des contrôles ont été réalisés pour s'assurer de la potabilité de l'eau délivrée sur votre réseau :

- . 31 au niveau des captages,
- . 59 au niveau des installations de traitement,
- 66 directement au robinet.

Les analyses effectuées pour le contrôle sanitaire des eaux sont réalisées par des laboratoires agréés par le Ministère de la Santé : le Laboratoire Territorial d'Analyses de Martinique (chargé notamment des analyses concernant la bactériologie, les analyses physicochimiques et les métaux), le Laboratoire Départemental d'Analyses de la Drôme (chargé notamment des analyses concernant les pesticides, micropolluants et toxiques), le Laboratoire Eichrom à Bruz (chargé des analyses concernant la radioactivité). Les résultats de ces analyses sont interprétés par l'Agence Régionale de Santé et sont comparés à des seuils réglementaires définis par le Code de Santé Publique.

L'eau délivrée en 2018 sur votre réseau était de très bonne qualité bactériologique. Les normes réglementaires ont toujours été respectées pour la quasi totalité des substances chimiques indésirables (nitrate, fluor,...) et toxiques (pesticides, hydrocarbures,...) recherchées, à l'exception de l'aluminium, pour lequel des dépassements ponctuels ont été constatés.

Qualité bactériologique :

Elle s'évalue par la recherche de germes témoins de contamination fécale. En 2018, 100% des résultats des contrôles étaient conformes aux normes en vioueur.

Teneur en chlore :

Le chlore est utilisé pour désinfecter l'eau; sa présence en quantité modérée constitue une protection contre les germes. En revanche, trop de chlore (> 0,6 mg/L) peut donner un goût et une odeur désagréables. La teneur moyenne calculée en 2018 était de 0,42 mg/L.

Les pesticides :

Leur présence dans l'eau provient d'une mauvaise maîtrise des traitements agricoles, domestiques et de voiries. La valeur réglementaire de 0,1 µg/L est retenue comme n'entrainant pas d'effet sur la santé. Les concentrations en pesticides peuvent être réduites selon divers procédés: ultrafiltration au charbon actif lorsque le captage est fortement contaminé par des polluants, ou par mélanges d'eaux indemnes de contaminations. 4 molécules (fongicide, herbicide et insecticides) ont été mises en évidence sur la rivière Capot, avant traitement. Toutefois, la norme sanitaire de 0,1 µg/L a toujours été respectée au robinet.

Les nitrates :

Présents naturellement dans les eaux en faibles quantités, les nitrates peuvent également provenir d'apports d'engrais non maitrisés. La valeur réglementaire de 50 mg/L n'a jamais été dépassée; en 2018, la moyenne calculée était de 1,21 mg/L.

Les trihalométhanes (THM) :

Les THM sont des produits issus de la réaction de la matière organique avec le chlore. Pour éviter des effets sur la santé, leur teneur doit être inférieure à 100 µg/L. La moyenne de 20,03 µg/L calculée en 2018 est conforme à la valeur limite réglementaire de 100 µg/L.

L'aluminium :

L'aluminium est naturellement présent dans les eaux, mais est également utilisé pour faciliter la filtration des matières en suspension. Le dépassement de la valeur réglementaire (valeur guide) de 200 µg/L traduit un défaut dans le traitement ou l'exploitation du réseau. La moyenne calculée en 2018 était de 114 µg/L et 86% des résultats ont respecté la valeur guide. Douze dépassements de la norme fixée pour l'aluminium ont été relevés. Ces dépassements ponctuels ont justifié la mise en place d'actions complémentaires permettant de rétabir la qualité de l'eau distribuée.

Pour en savoir plus, consultuz les résultats détailés à la maine de votre domicile ou sur internet : https://www.martinique.ars.sante.frieau-potable-1

Pour ce réseau vos interlocuteurs sont :

Le maître d'ouvrage : Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud de la Martinique (C.A.E.S.M.) « L'exploitant : Sociéé Martiniqueise des Esux (S.M.E.)

Agence Régionale de Santé de Martinique « Tél : 05 96 39 42 43 — Fax : 0596 90 60 12 — Messagerie : <u>ars-martinique-secretarist-direction@ars.sante.fr</u>





QUALITE DE L'EAU DU ROBINET 2018

SUD CARAÏBE



L'eau qui arrive à votre robinet provient principalement de la Rivière Blanche, de la Rivière Lézarde et en appoint de la Rivière Capot. La procédure réglementaire de protection des captages des Rivières Blanche et Lézarde est achevée, tandis que celle de la Rivière Capot est engagée. Cette eau est traitée par les stations de Rivière Blanche, Directoire et Vivé (décantation, charbon actif, ultrafiltration et désinfection).

L'eau est régulièrement contrôlée. En 2018, des contrôles ont été réalisés pour s'assurer de la potabilité de l'eau délivrée sur votre réseau :

- 31 au niveau des captages,
- 59 au niveau des installations de traitement,
- . 61 directement au robinet.

Les analyses effectuées pour le contrôle sanitaire des eaux sont réalisées par des laboratoires agréés par le Ministère de la Santé : le Laboratoire Territorial d'Analyses de Martinique (chargé notamment des analyses concernant la bactériologie, les analyses physicochimiques et les métaux), le Laboratoire Départemental d'Analyses de la Drôme (chargé notamment des analyses concernant les pesticides, micropolluants et toxiques), le Laboratoire Eichrom à Bruz (chargé des analyses concernant la radioactivité). Les résultats de ces analyses sont interprétés par l'Agence Régionale de Santé et sont comparés à des seuils réglementaires définis par le Code de Santé Publique.

L'eau délivrée en 2018 sur votre réseau était de très bonne qualité bactériologique. Les normes réglementaires ont toujours été respectées pour la quasi totalité des substances chimiques indésirables (nitrate, fluor,...) et toxiques (pesticides, hydrocarbures,...) recherchées, à l'exception de l'aluminium, pour lequel des dépassements ponctuels ont été constatés.

Qualité bactériologique :

Elle s'évalue par la recherche de germes témoins de contamination fécale. En 2018, 100% des résultats des contrôles étaient conformes aux normes en vigueur.

Teneur en chlore:

Le chlore est utilisé pour désinfecter l'eau; sa présence en quantité modérée constitue une protection contre les germes. En revanche, trop de chlore (> 0,6 mg/L) peut donner un goût et une odeur désagréables. La teneur moyenne calculée en 2018 était de 0.41 mg/L.

Les nitrates :

Présents naturellement dans les eaux en faibles quantités, les nitrates peuvent également provenir d'apports d'engrais non maitrisés. La valeur réglementaire de 50 mg/L n'a jamais été dépassée; en 2018, la moyenne calculée était de 1,21 mg/L.

Les trihalométhanes (THM):

Les THM sont des produits issus de la réaction de la matière organique avec le chlore. Pour éviter des effets sur la santé, leur teneur doit être inférieure à 100 µg/L. La moyenne de 22,28 µg/L calculée en 2018 est conforme à la valeur limite réglementaire de 100 µg/L.

L'aluminium:

L'aluminium est naturellement présent dans les eaux, mais est également utilisé pour faciliter la filtration des matières en suspension. Le dépassement de la valeur réglementaire (valeur guide) de 200 µg/L traduit un défaut dans le traitement ou l'exploitation du réseau. La moyenne calculée en 2018 était de 239 µg/L et 79% des résultats ont respecté la valeur guide. Dix-neuf dépassements de la norme fixée pour l'aluminium ont été relevés. Ces dépassements ponctuels ont justifié la mise en place d'actions complémentaires permettant de rétabir la qualité de l'eau distribuée.

Les pesticides :

Leur présence dans l'eau provient d'une mauvaise maîtrise des traitements agricoles, domestiques et de voiries. La valeur réglementaire de 0,1 µg/L est retenue comme n'entrainant pas d'effet sur la santé. Les concentrations en pesticides peuvent être réduites selon divers procédés: ultrafiltration au charbon actif lorsque le captage est fortement contaminé par des polluants, ou par mélanges d'eaux indemnes de contaminations. 4 molécules (fongicide, herbicide et insecticides) ont été mises en évidence sur la rivière Capot, avant traitement. Toutefois, la norme sanitaire de 0,1 µg/L a toujours été respectée au robinet.

Pour en savoir plus, consultaz les résultats détailés à la mairie de votre domicile ou sur internet : https://www.martinique.ars.sante.frieau-potable-1

Pour ce réseau vos interlocuteurs sont :

Le maître d'ouvrage : Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud de la Martinique (C.A.E.S.M.) « L'exploitant : Société Martiniquaire des Eaux (S.M.E.)

Agence Régionale de Santé de Martinique » Tél : 05 99 39 42 43 —Fox : 0596 60 60 12 — Messagerie : <u>ars-martinique «ecretariat-direction@ars.sante.fr</u>

Page 38 sur 43



Population INSEE



972 - DEPARTEMENT DE LA MARTINIQUE

Tableau 2 - Populations légales des communes en vigueur à compter du 1∗ janvier 2019 - date de référence statistique : 1∗ janvier 2016

CODE						
Arrondissement	Canton	Commune	COMMUNES	Population totale	Population municipale	Population comptée à part
а	b	С	d	e = f + g	f	g
2	00	201	L' Ajoupa-Bouillon	1 964	1 934	30
3	00	202	Les Anses-d'Arlet	3 686	3 633	53
2	00	203	Basse-Pointe	3 238	3 191	47
4	00	234	Bellefontaine	1 760	1 671	89
4	00	204	Le Carbet	3 655	3 609	46
4	00	205	Case-Pilote	4 522	4 453	69
3	00	206	Le Diamant	5 886	5 809	77
3	00	207	Ducos	17 713	17 400	313
4	00	208	Fonds-Saint-Denis	774	761	13
1	00	209	FORT-DE-FRANCE	82 030	81 017	1 013
3	00	210	Le François	17 524	17 172	352
2	00	211	Grand'Rivière	712	703	9
2	00	212	Gros-Morne	9 995	9 891	104
1	00	213	Le Lamentin	40 920	40 175	745
2	00	214	Le Lorrain	7 006	6 932	74
2	00	215	Macouba	1 095	1 086	9
2	00	216	Le Marigot	3 285	3 251	34
3	00	217	LE MARIN	9 262	8 811	451
4	00	218	Le Morne-Rouge	5 166	5 104	62
4	00	233	Le Morne-Vert	1 870	1 846	24
4	00	219	Le Prêcheur	1 382	1 357	25
3	00	220	Rivière-Pilote	12 278	12 145	133
3	00	221	Rivière-Salée	12 313	12 099	214
2	00	222	Le Robert	23 475	23 252	223
3	00	223	Saint-Esprit	9 511	9 426	85
1	00	224	Saint-Joseph	16 579	16 349	230
4	00	225	SAINT-PIERRE	4 176	4 125	51
3	00	226	Sainte-Anne	4 280	4 191	89
3	00	227	Sainte-Luce	10 283	9 987	296
2	00	228	Sainte-Marie	16 375	16 185	190
1	00	229	Schoelcher	20 159	19 908	251
2	00	230	LA TRINITÉ	12 701	12 512	189
3	00	231	Les Trois-Îlets	7 621	7 493	128
3	00	232	Le Vauclin	9 098	9 002	96
			TOTAL DU DEPARTEMENT	382 294	376 480	



INSEE - décembre 2018 972 - 2



Autres Annexes

- ➤ Indice de connaissance et de gestion patrimoniale
 - ➤ Grille tarifaire de la part syndicale Eau Potable
 - > Règlement de service de l'eau potable



L'analyse du patrimoine

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

NB. Cet indicateur RPQS (P103.2) a été modifié par arrêté du 02/12/2013

(*) Faisant suite à la réunion d'information du 03 avril 2014 avec l'ODE et la DEAL, un séminaire détaillant la méthodologie de calcul de l'Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a eu lieu à l'initiative de l'ODE et la DEAL en juin 2014.

(Total MAX: 120)

Unité = 95 (*)

Définition prise à compte à compter du 02/12/2013 :

Indice obtenu en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- o Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont
- o Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

Partie A: Plan des réseaux (15 points)

- 10 points (VP.236): Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable mentionnant, s'ils existent, la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs généraux de mesures que constituent par exemple le compteur du volume d'eau prélevé sur la ressource en eau, le compteur en aval de la station de production d'eau, ou les compteurs généraux implantés en amont des principaux secteurs géographiques de distribution d'eau potable
- 5 points (VP.237) : Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés depuis la dernière mise à jour (extension, réhabilitation ou renouvellement de réseaux) ainsi que les données acquises notamment en application de l'article R.554-34 du code de l'environnement. La mise à jour est réalisée au moins chaque année

Nota: La définition d'une telle procédure suppose qu'elle existe et soit mise en œuvre. En l'absence de travaux, la mise à jour annuelle est considérée comme effectuée.

Partie B : Inventaire des réseaux (30 points)

- 10 points (VP.238, VP.239 et VP.240) les 10 points sont acquis si les 2 conditions suivantes sont remplies :
 - Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage définie en application de l'article R. 554-2 du code de l'environnement ainsi que de la précision des informations cartographiques définie en application du V de l'article R. 554-23 du même code (VP.238) et pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de transport et de distribution (VP.239)
 - La procédure de mise à jour du plan des réseaux est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux.
- De 1 à 5 points (VP.239): Lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres, sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%.

Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux :

Matériaux et diamètres connus pour 60% à 69,9% du linéaire des réseaux : 1 point supplémentaire



Matériaux et diamètres connus pour 70% à 79,9% du linéaire des réseaux : 2 points supplémentaires

Matériaux et diamètres connus pour 80% à 89,9% du linéaire des réseaux : 3 points supplémentaires

Matériaux et diamètres connus pour 90% à 94,9% du linéaire des réseaux : 4 points supplémentaires

Matériaux et diamètres connus pour au moins 95% du linéaire des réseaux : 5 points supplémentaires

De 0 à 15 points (VP.241) :

L'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, la moitié (50%) du linéaire total des réseaux étant renseigné. Lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux :

Dates ou périodes de pose connues pour moins de 50% du linéaire des réseaux : 0 point

Dates ou périodes de pose connues pour 50% à 59,9% du linéaire des réseaux : 10 points

Dates ou périodes de pose connues pour 60% à 69,9% du linéaire des réseaux : 11 point

Dates ou périodes de pose connues pour 70% à 79,9% du linéaire des réseaux : 12 points

Dates ou périodes de pose connues pour 80% à 89,9% du linéaire des réseaux : 13 points

Dates ou périodes de pose connues pour 90% à 94,9% du linéaire des réseaux : 14 points

Dates ou périodes de pose connues pour au moins 95% du linéaire des réseaux : 15 points

Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points)

- 10 points (VP.242): Le plan des réseaux précise la localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, poteaux incendie, ...) et, s'il y a lieu, des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux
- 10 points (VP.243) : Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution

Nota : en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée

- 10 points (VP.244): Le plan des réseaux mentionne la localisation des branchements; (seuls les services ayant la mission distribution sont concernés par cet item)
- 10 points (VP.245): Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur; (seuls les services ayant la mission distribution sont concernés par cet item)
- 10 points (VP.246): Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite
- 10 points (VP.247) : Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement
- 10 points (VP.248): Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)
- 5 points (VP.249) : Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant notamment d'apprécier les temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux

Nota: les variables mentionnées ci-dessus sous le nom VP. xxx permettent de faire le lien avec le site de l'observatoire national des services publics d'eau et d'assainissement (SISPEA) qui propose la saisie des indicateurs et données du RPQS.